

Technicienne dentaire

Technicien dentaire

Classe: 16

Description de la fonction

Rôle principal

Le rôle principal et habituel consiste à réaliser des travaux techniques touchant la fabrication et la réparation de prothèses ou d'implants dentaires ou d'autres appareils similaires à des fins cliniques, de recherche et d'enseignement.

Attributions caractéristiques

1. Confectionne et répare des prothèses fixes ou amovibles tant conventionnelles qu'implanto-portées avec précision et selon les ordonnances reçues. S'assure du fonctionnement adéquat et optimal du produit, fait les modifications et/ou ajustements nécessaires en présence du patient.
2. Fabrique des appareils de correction, en exécute le montage, vérifie l'articulation, l'occlusion. Prend les mesures et effectue les calculs nécessaires.
3. Assiste et guide les personnes requérantes dans les laboratoires et les cliniques. Fournit des explications et conseils dans l'utilisation d'appareils, de produits et quant au choix des méthodes de travail. Guide les étudiants et les étudiantes lors de leur apprentissage et participe à leur évaluation technique.
4. Collabore avec les autorités de son secteur et les conseille sur les équipements et les méthodes de travail ainsi que sur les procédés propices à répondre aux besoins et assurer l'utilisation efficace et optimale des équipements. Effectue les recherches nécessaires dans les circonstances.
5. Manipule, transporte, classe et inventorie les équipements et le matériel sous sa responsabilité. Assure l'entretien et l'approvisionnement. Voit à la désinfection des appareils et à la propreté des lieux de travail.
6. Complète différents formulaires et prépare les rapports relatifs à son travail.

Note

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de la fonction identifiée et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

Qualifications requises

Scolarité

D.E.C. dans un champ de spécialisation appropriée.

Expérience

Deux (2) années d'expérience pertinente.

Autres

Être membre de l'Ordre des techniciens dentaires du Québec.